



CHAUMONT-SUR-THARONNE

Conseil Municipal du 14 décembre 2017 COMPTE RENDU

Le quatorze décembre deux mil dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal Goubert de Cauville, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 7 décembre 2017.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 11 votants : 11

Etaient présents : Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Sophie PATIN, Pascal DOUCET, Jocelyne TREVES, Jean-Pierre ROCHEREUIL, Yves VERVIALLE, Eliane DE LA FOREST DIVONNE, Sabine RABOIN, Laurent AUGER, Claire SIMONNET,

Etait absent mais avait donné pouvoir :

M. Francis KLEIN à M. Yves VERVIALLE

Etaient absents excusés :

Yves DEBURGHGRAEVE, Rosemarie PICOT, Benoît BRUANDET, Elodie DAMAS.

M. Laurent AUGER a été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2017 à l'unanimité.

1. TARIFS MUNICIPAUX - 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a voté les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2018 comme suit :

- a) le prix du ticket de cantine à 3.10€ pour les enfants et à 5.60€ pour les adultes (personnes listées dans le règlement intérieur de la cantine scolaire.

Il a été demandé que soit organisé mensuellement un repas végétarien à la cantine.

- b) le tarif de l'accueil de loisirs extra-scolaire à la journée sans repas

	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
1 ^{ère} tranche	5.10€	8.60€
2 ^{ème} tranche	5.60€	9.10€
3 ^{ème} tranche	6.10€	9.60€

c) le tarif de l'accueil de loisirs périscolaire

	Tarif de l'accueil matin	Tarif de l'accueil soir	Mercredi Après-midi
1 ^{ère} tranche	2.10€	2,60€	3,50 €
2 ^{ème} tranche			3.60€
3 ^{ème} tranche€			3,70€

d) Tarifs de droits de place : Ambulants à l'année soit 120€ et occasionnels soit 20 €

e) Concessions au cimetière : pour une durée de 30 ans à 210 € et pour 50 ans à 310 €

f) Location de la galerie du Caquetoir à 35 € pour le week-end et à 55€ pour un mois avec le dépôt d'une caution de 200 €, remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

g) location de « l'Espace Tharonne »

Pour les Associations chaumontaises gratuité ; pour les Chaumontais (week-end : du vendredi AM au lundi matin) salle complète (bar inclus) 350 € et le bar seul 130 €

Pour les personnes hors commune, la salle complète (le week-end) 700 €, pour une exploitation commerciale, la journée en semaine 520 € et le week-end seul 910 €

Les arrhes non remboursables : versement de 50 % du montant de la location à la réservation et paiement du solde à la remise des clés.

Le dépôt d'une caution de 800 €, remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

Le chauffage : 9 € de l'heure (prix facturé, calculé au prorata des heures de marche du chauffage relevées sur le compteur horaire).

Le ménage : si salle non remise en état 130 €

h) Location de la salle des associations à 110 € pour le week-end (Chaumontais) et 160€ (hors commune) , dépôt d'une caution de 500 €, remboursable après la location si aucun dégât n'est constaté.

Le ménage : si salle non remise en état : 80 €

i) Location par barnum par week-end : 100€

Montage par barnum 150€ et démontage par barnum 150€

Caution de 400 € remboursable après location si aucun dégât constaté

k) Abonnement annuel de l'eau : 6.25 € ; prix du m³ d'eau à 0,31€ ;

Abonnement annuel pour l'assainissement à 68 € et prix du m³ d'assainissement à 0,95€

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – 2018

Certains travaux envisagés au budget primitif 2018 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Pour être éligibles, ces projets au regard de la strate de population pour la commune doivent représenter un coût prévisionnel hors taxe supérieur à 20 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé de solliciter au titre de la DETR 2018 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes : Chaudière biomasse pour la mairie et l'école ; garages municipaux.

3. ACQUISITION MATERIEL – REALISATION D'EMPRUNT

Considérant que pour financer l'achat d'un tracteur, une offre de prêt à taux zéro a été proposée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a accepté l'offre de prêt d'un montant de 17 480 euros, à taux zéro sur 42 mois.

4. SOUTIEN AU DEROULEMENT DES EPREUVES HIPPIQUES A LAMOTTE-BEUVRON DANS LA CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Chaumont-sur-Tharonne est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît, que certaines disciplines sont délocalisées hors de Paris, que la Fédération française d'équitation installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe, que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales, que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaire afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité a décidé d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et a émis le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

5. REALISATION D'UN EMPRUNT – AUTORISATION DE CONTRACTER

Considérant le financement des travaux de réfection de la voirie route de Vouzon, rue de Beauvoir, de la Procession, lotissement de La Motte Gaullier, et le décalage de remboursement du FCTVA, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de contracter auprès de la caisse d'Épargne de France un prêt relais de 300 000€ (trois cent mille euros) à taux fixe de 0.71% sur deux ans à échéance constante.

6. ACCORD POUR LE LANCEMENT DE LA PHASE D'EXECUTION DE L'OPERATION D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE BT, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATION –RUE DE NOUAN.

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'Effacement des réseaux rue de Nouan et après avoir pris connaissance de la lettre, en date du 21 novembre 2017 du Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, le Conseil municipal, a décidé à l'unanimité, de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage et d'accepter les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération dont les montants des études et des travaux sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (80%)	COMMUNE €	
Electricité						
Etudes	1 800,00	360,00	2 160,00	1 440,00	360,00	Part. HT
BT	39 520,00	7 904,00	47 424,00	31 616,00	7 904,00	
Mise en court-circuit	740,00	148,00	888,00	592,00	148,00	
Divers et imprévus	2 103,00	420,60	2 523,60	1 682,40	420,60	
TOTAL	44 163,00	8 832,60	52 995,60	35 330,40	8 832,60	
Eclairage public						
Etudes	700,00	140,00	840,00		840,00	Part. TTC
Génie civil et Luminaires	16 500,00	3 300,00	19 800,00		19 800,00	
Divers et imprévus	860,00	172,00	1 032,00		1 032,00	
TOTAL	18 060,00	3 612,00	21 672,00		21 672,00	
Téléphone						
Etudes	700,00	140,00	840,00		840,00	
Génie civil	7 000,00	1 400,00	8 400,00		8 400,00	
Divers et imprévus	385,00	77,00	462,00		462,00	
TOTAL	8 085,00	1 617,00	9 702,00		9 702,00	
TOTAL	70 308,00	14 061,60	84 369,60	35 330,40	40 206,60	

7. INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé à l'unanimité de ne pas verser d'indemnité de conseil au titre de l'année 2018 au receveur municipal.

8. FUSION DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

La commune gérant les services de la distribution de l'eau et de l'assainissement collectif dont chacun faisant l'objet d'un budget annexe au budget communal, le Conseil municipal, dans un but de simplification, a décidé à l'unanimité, de fusionner ces deux budgets en un seul budget annexe dès le prochain exercice comptable.

9. SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE « MENUISERIE »

Par délibération du 25 mars 1999, le conseil municipal créait le budget annexe « Menuiserie » pour l'achat des locaux avec un emprunt d'une durée de quinze ans. L'opération pour ce bâtiment étant terminée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la suppression du budget annexe « Menuiserie »

10. CESSION DE TERRAINS – Z. A. DE LA TROCHERIE

Suite à la division et au bornage de parcelles appartenant à la commune dans la zone artisanale de la Trocherie, des acheteurs potentiels étant intéressés par ces terrains, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Maire à vendre les terrains communaux cadastrés AI 996, AI 997 et AI 998 prix de 4,50€ HT le m².

Monsieur Rochereuil a souhaité que soit demandé aux futurs acheteurs de réaliser à leur charge un aménagement anti nuisances notamment sonores entre les habitations situées à proximité et ces terrains.

11. NOMINATION TITULAIRE ET SUPPLEANT - SYNDICAT DE GESTION DU BEUVRON (SEBB)

La compétence GEMAPI étant transférée, de droit, à la communauté de communes au 1er janvier 2018, qui a choisi de prendre la compétence à minima (selon les articles 1, 2, 5, et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) C'est le Syndicat du Bassin du Beuvron qui sera chargé, pour la communauté de communes, d'exercer la compétence. Ce syndicat doit se recomposer juridiquement avec les nouveaux membres que sont les EPCI et les communes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de nommer comme représentant de la commune au nouveau syndicat de gestion du Beuvron (SEBB), monsieur Yves DEBURGHGRAEVE, représentant titulaire et monsieur Francis Klein, représentant suppléant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Rythmes scolaires

Après lecture du courrier de l'inspectrice d'académie souhaitant connaitre avant le 16 février 2018 si une dérogation sera demandée pour les rythmes scolaires 2018-2019, le Maire indique que la commune n'a pas de position préétablie quant à ces futurs rythmes scolaires.

- Agenda

CCAS : cette année, innovation dans la distribution des colis de Noël, ces derniers vont être distribués le vendredi 15 décembre 2017 vers 17h après la projection offerte du film « Courjumelle ».

- Cérémonies des voeux des communes de « Cœur de Sologne »

- Chaumont sur Tharonne samedi 13 janvier 2017 à 15h
- Vendredi 5 janvier à 18h30 à Nouan-le-Fuzelier
- Samedi 6 janvier à 11h à Souvigny en Sologne
- Vendredi 12 janvier à 18h30 à Chaon
- Samedi 13 janvier à 19h à Lamotte-Beuvron
- Samedi 20 janvier à 18h30 à Vouzon

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 20 décembre 2017

Le Maire,


Pascal GOUBERT de CAUVILLE